

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.182 T : Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement montée de la Ruelle

Le Maire de la Commune de Renaison.

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 04/01/1995, 16/11/1998, 08/04/2002 et 31/07/2002,
- **Vu** la demande formulée par Monsieur Claude CHALENDARD, domicilié 384 montée de la Ruelle à Renaison en date du 29 avril 2024, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement, montée de la Ruelle à hauteur du numéro de voirie 384, durant des travaux d'engrènement, qui ont lieu **du lundi 13 mai 2024 au samedi 18 mai 2024.**
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules montée de la Ruelle.

ARRETE

Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

Pendant toute la durée des travaux :

- La montée de la Ruelle est barrée,
- Un accès est libéré le mardi et/ou mercredi pour le passage du camion de collecte des ordures ménagères,
- **Une déviation est mise en place par Monsieur Claude CHALENDARD.**

Monsieur Claude CHALENDARD est chargé de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation.

Article 2 : - SIGNALISATION -

Les conditions de réglementation de la circulation sont portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus par Monsieur Claude CHALENDARD.

Article 3 : - VOIRIE -

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

Article 4 : - DIFFUSION -

Le présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers de Renaison,
- Service déchets ménagers Roannais Agglomération,
- Service Transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur Claude CHALENDARD.

Renaison, le 2 mai 2024

Le Maire,
Laurent BELUZES

